



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Santé publique

Question écrite n° 47607

Texte de la question

Mme Segolene Royal interroge M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les mesures qu'il compte prendre afin de répondre à l'étude d'épidémiologie publiée par le British Medical Journal qui vient de mettre en évidence l'augmentation des cas de leucémie chez les enfants dans le nord de la Manche, où sont concentrées plusieurs installations nucléaires. La pollution radiologique de l'environnement marin serait à l'origine de ce grave constat. Le ministre de l'environnement a demandé un complément d'information. Toutefois, ne serait-il pas souhaitable de mettre en place un comité international d'experts indépendants afin que soient écartées toutes les tentations qui viseraient soit à minimiser cette affaire sous l'influence du lobby nucléaire, soit à la dramatiser faute de résultats incontestables ? En tout état de cause, elle souhaiterait connaître les mesures d'urgence que le Gouvernement compte prendre pour exiger de l'usine de retraitement de la COGEMA qu'elle se fixe un objectif : « rejet zéro ». Dans ce domaine, comme dans d'autres, la difficulté de distinguer les autorités qui décident de celles qui contrôlent pose un problème d'indépendance et de crédibilité.

Texte de la réponse

Le ministère de l'industrie, de la poste et des telecommunications, a pris connaissance de l'étude publiée par le British Medical Journal. Cette étude a été analysée de façon détaillée par les instances scientifiques nationales compétentes sur ces questions. Le conseil scientifique de l'office de protection contre les rayonnements, ionisants, (OPRI), réuni le 22 janvier 1997 sous la présidence du professeur Vrousos, a émis l'avis suivant : « Dans deux articles publiés en 1990 et 1993, M. le professeur Viel établissait que l'indice des leucémies de l'enfant n'était pas augmenté dans la région de la Hague, à proximité de l'usine de retraitement de la COGEMA. Cette situation n'a pas évolué significativement dans les années ultérieures. En 1995, un article du professeur Viel, prétextant de l'hétérogénéité de distribution des cas de leucémies dans cette région, soutenait que le nombre de leucémies à proximité immédiate de l'usine était anormalement élevé. Cette affirmation devait être contestée par les épidémiologistes de l'Inserm avec qui l'auteur avait conduit ses études jusqu'alors. La conclusion reprise par la grande presse en 1995 prenait acte des biais entachant l'étude et reconnaissait la faiblesse des corrélations alléguées, compte tenu du nombre de cas extrêmement réduit faisant l'objet de l'étude. En 1997, un nouvel article, conçu sous la forme d'une étude cas-temoins sur la même population d'enfants leucémiques, prétend établir une corrélation causale entre leucémies, d'une part, et fréquentation des plages et consommation de poissons et crustacés, d'autre part. L'article impute cette corrélation aux rejets radioactifs de la Hague. Il suggère des voies de contamination inhabituelles par le strontium au travers de la chaîne écologique. Cette interprétation néglige le fait essentiel que constituent les milliers de mesures au titre du contrôle de la radioactivité ambiante et de la radioactivité des poissons et des crustacés de la région normande. Ces mesures, depuis la création du centre de la Hague, sont effectuées par l'OPRI avec l'aide de l'IFREMER, publiées mensuellement et évaluées par la Commission des Communautés européennes. Avec l'hypothèse très excessive d'une consommation d'un kilogramme de crustacés par jour par l'enfant, l'évaluation des doses imputables à l'ensemble de la radioactivité artificielle mesurée dans cette région ne dépasse pas 3 % de la

radioactivite naturelle. Cette constatation ne permet pas de retenir pour plausible une correlation entre la radioactivite de l'environnement de la Hague et les leucemies de l'enfant. Par ailleurs, et contrairement a ce que le professeur Viel suggere, aucune relation n'a pu etre etablie entre leucemies de l'enfant et exposition aux rayonnements a Sellafield et Dounreay comme l'a rappele en 1994, 1995 et 1996 le Comite scientifique des Nations unies pour l'etude des effets des rayonnements ionisants. Le conseil scientifique de l'OPRI invite a considerer la these soutenue par le professeur Viel comme non plausible et non scientifiquement fondee a etablir un lien entre leucemies de l'enfant et exposition a la radioactivite des effluents de la Hague. Si l'on se refere a ces conclusions, on ne peut que deplorer que des etudes scientifiquement contestables soient exploitees dans un sens qui alarme inutilement les populations concernees. L'etude de grande ampleur des facteurs du risque de leucemies de l'enfant que conduit actuellement l'INSERM permettra a en tout etat de cause de disposer de resultats ayant une bien meilleure validite statistique que celle du professeur Viel. En particulier, en ce qui concerne le rejets radioactifs, COGEMA devrait, compte-tenu de l'evolution des installations et afin de tenir compte du retour d'experience, presenter prochainement un dossier de demande d'autorisation de rejets d'effluents liquides et gazeux, qui sera soumis a enquete publique. Plus generalement, il parait utile de rappeler a l'honorable parlementaire que l'organisation des pouvoirs publics permet d'assurer une stricte separation entre les exploitants nucleaires et les instances chargees de les controler (direction de la surete des installations nucleaires pour les questions de surete, bureau de la radioprotection avec l'appui de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants pour les questions de protection de la sante des travailleurs et des populations).

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47607

Rubrique : Energie nucleaire

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 343

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1921